

Événement

Le Printemps de la Proximité 2025 : une mobilisation renforcée des entreprises locales
Page 2

Finances

Des outils pédagogiques gratuits à disposition pour mieux maîtriser la gestion financière d'entreprise
Page 2

Retraites

Rapport du COR : la solution d'un report progressif de l'âge légal s'impose
Page 3

Emploi-Travail

Liste des métiers en tension: l'U2P regrette l'absence de nombreux métiers de bouche
Page 3

U2P

Les Brèves, l'Agenda
Page 4

@U2P_france

U2P - Union des entreprises de proximité

U2P_france

U2P

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

Assurance chômage : l'U2P signataire de l'avenant relatif au bonus-malus

Les organisations représentatives des salariés et des employeurs ont achevé le 27 mai la négociation d'un projet d'avenant au protocole d'accord relatif à l'assurance chômage. Il vise à mettre fin à certaines dérives du dispositif de bonus-malus.

Le Conseil exécutif de l'U2P a examiné le contenu du texte lors de sa réunion du 5 juin 2025 et a décidé de donner mandat à son chef de file dans cette négociation, Christophe Sans, de signer le projet d'avenant au nom de l'U2P. Plusieurs raisons ont motivé cette décision. D'abord, les partenaires sociaux ont constaté les limites du dispositif de bonus-malus instauré par le décret du 26 juillet 2019 et ont su trouver des adaptations qui permettront de le rendre plus compréhensible par les entreprises. Ainsi, le recours aux CDD de trois mois et plus, ne sera plus sanctionné. Et surtout, les contrats saisonniers ne seront plus pris en compte dans le dispositif, sachant que le recours au travail saisonnier dépend du rythme de l'activité imposé par les saisons. En outre, les ruptures de contrats ne résultant pas de la volonté de l'employeur, telles que celles liées à une inaptitude d'origine non professionnelle ou à une faute grave ou lourde de la part du salarié, ne seront plus soumises au dispositif de bonus-malus. Il s'agit en



effet d'éviter une double peine pour l'employeur, consistant non seulement à subir le poids d'un licenciement pour des raisons extérieures à l'entreprise, mais de surcroît d'être menacé par une hausse de ses contributions d'assurance chômage. Ces évolutions étaient spécifiquement

portées par l'U2P. Enfin, l'U2P partage pleinement la nécessité de réexaminer plus généralement les conditions de recours aux contrats courts et la pertinence du dispositif de bonus-malus, et d'ouvrir pour cela une négociation paritaire sur ces sujets avant le 31 décembre 2025. ●

Pour mémoire, le bonus-malus est un système qui avait pour objectif d'inciter les entreprises à ne pas recourir de manière abusive aux contrats courts et à allonger la durée des contrats de travail.

Il a été créé par décret du 26 juillet 2019. Il est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2022.

Le bonus-malus consiste à moduler le taux de la contribution patronale d'assurance chômage par entreprise, qui est actuellement de 4,05 %, à la hausse (plafond à 5,05 %), ou à la baisse (plancher à 3 %), en fonction de son "taux de séparation" (rapport entre le nombre de ruptures ou de fin de contrat dans l'entreprise, divisé par son effectif).

Le Printemps de la Proximité 2025 : une mobilisation renforcée des entreprises locales

Du 20 mars au 20 juin 2025, l'U2P a valorisé les entreprises locales et a renforcé le lien entre les acteurs économiques et les territoires. Cette année, l'accent a été mis sur la proximité, l'écoute des besoins des entrepreneurs et la collaboration avec les élus locaux.



Parmi les différentes actions menées sur les territoires : dans les Hauts-de-France, l'U2P de région a organisé des rencontres régulières avec les entreprises de proximité, baptisées "Jeudis de l'U2P". Ces rendez-vous ont permis aux élus et représen-

tants de l'U2P de visiter des commerces, des ateliers et des cabinets professionnels pour échanger directement avec les chefs d'entreprise. Les U2P territoriales ont également organisé des visites d'entreprises en collaboration avec des élus

locaux et des acteurs économiques régionaux : rencontre entre un garagiste et un député dans le Tarn, "Vis ma vie de boucher" avec un député d'Auvergne-Rhône-Alpes, visite d'une entreprise de proximité Sarthoise par un représentant du Conseil Régional des Pays de la Loire, "Vis ma vie de boulanger" avec la directrice de France Travail Bouches-du-Rhône, etc. Le Président de l'U2P s'est rendu à plusieurs journées d'échanges ouverts sur les actualités et les préoccupations des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux, qui ont été organisées localement, par exemple en Centre-Val-de-

Loire et en Île-de-France. Le Printemps de la Proximité 2025 a renforcé la visibilité des entreprises locales et a souligné l'importance de leur rôle dans le tissu économique régional et départemental. Les échanges directs entre les entrepreneurs, les élus et les acteurs économiques ont permis d'identifier des pistes d'action concrètes pour soutenir le développement des entreprises de proximité. L'U2P poursuit ces initiatives tout au long de l'année, en continuant à être à l'écoute des besoins des entreprises et en travaillant en étroite collaboration avec les différents acteurs du territoire. ●

Des outils pédagogiques gratuits à disposition pour mieux maîtriser la gestion financière d'entreprise

La Banque de France a été désignée par les pouvoirs publics opérateur national de la stratégie d'éducation économique, budgétaire et financière EDUCFI dans laquelle sont impliqués trente acteurs nationaux : autorités publiques, associations de défense des consommateurs et organisations professionnelles, dont l'U2P, partenaire de la stratégie depuis 2019.

La mission d'EDUCFI est de permettre à tous les Français de disposer des notions nécessaires à leurs décisions financières du quotidien. À ce titre, la Banque centrale propose aux entrepreneurs, artisans, professionnels libéraux, apprentis, des outils concrets pour mieux gérer leur entreprise au quotidien. Et non seulement tout est gratuit, mais tout est conçu pour apprendre en s'amusant. Les ressources pédagogiques en gestion financière d'entreprise créées par la Banque de France respectent des critères de service public : la gratuité, la neutralité, la fiabilité et l'accessibilité. Les formats choisis sont très diversifiés, conçus pour être faciles d'accès

et même souvent ludiques : guides, vidéos pédagogiques courtes, diaporamas, quiz interactifs, cartes mentales, mais aussi jeux éducatifs, dont le jeu [#Aventure entrepreneur](#), disponible en versions plateau et digitale. Enseignants, étudiants, dirigeants d'entreprise, microentrepreneurs, futurs entrepreneurs ou simples curieux de la création, reprise et gestion des entreprises peuvent accéder à l'ensemble de ces outils en consultant le site [Mesquestionsdentrepreneur.fr](#), développé par les équipes EDUCFI de la Banque de France. Ils peuvent aussi contacter directement les unités de la Banque de France de leur département

pour demander des informations, une séance gratuite d'initiation à la gestion d'entreprise ou toute autre présentation de l'offre pédagogique en gestion financière d'entreprise d'EDUCFI

Banque de France. Pour contacter la Banque de France de votre département, écrire à EDUCFIxx@banque-france.fr en remplaçant xx par le numéro de votre département. ●

Mes questions d'entrepreneur

Initiation à la gestion d'entreprise avec le jeu :

La gestion financière d'entreprise à portée de clic !

Avec Mes questions d'entrepreneur, réalisez votre projet de création ou reprise d'entreprise et apprenez à le gérer au quotidien.

[Mesquestionsdentrepreneur.fr](#)

Informations gratuites, fiables et neutres

#Aventure Entrepreneur ÉDITION 2025

Rapport du COR : la solution d'un report progressif de l'âge légal s'impose

Le prochain rapport du Conseil d'orientation des retraites -COR-, révélé de manière anticipée dans la presse, confirme les raisons pour lesquelles l'U2P a quitté le conclave sur les retraites : de toute évidence, une baisse de l'âge légal de départ à la retraite ne serait pas viable et plongerait le régime de l'assurance retraite dans des déficits abyssaux.



Évolutions et perspectives des retraites en France

Rapport annuel du COR – Juin 2024

13 juin 2024

Ramener l'âge légal à 63 ans comme l'envisage la CPME, voire à 62 ans comme le demandent plusieurs organisations syndicales de salariés est une erreur, un renoncement à redresser les déficits de notre pays. Au contraire, la solution d'un report progressif de l'âge légal s'impose. Le rapport du COR, après celui de la Cour des comptes, vient le confirmer. Cet alignement très progressif sur la pratique des autres pays européens est

indispensable pour éviter de léguer une dette toujours plus importante aux générations futures. Il doit aussi permettre à ceux qui sont victimes d'une forme d'usure professionnelle de partir en retraite plus tôt. En outre, il est indispensable pour dégager les marges de manœuvre nécessaires en vue de réduire les disparités entre les femmes et les hommes face à la retraite. La pérennité de notre système de retraite repose sur une approche pragmatique, tenant compte de l'évolution démographique, des trajectoires budgétaires et de l'allongement de la

durée de vie. Le report progressif de l'âge légal ne constitue pas un choix idéologique, mais une nécessité économique et sociale. Il s'accompagne naturellement de mesures de justice, notamment en faveur des carrières longues. Ne pas prendre cette voie, c'est risquer un affaiblissement durable de notre modèle social et de notre contrat intergénérationnel. Michel Picon a ajouté : « *Il faut arrêter d'instrumentaliser à des fins politiques ce sujet des retraites. Les chiffres sont têtus et s'imposeront à tous ceux qui demain auront la responsabilité de gérer notre pays.* » ●

Liste des métiers en tension : l'U2P regrette l'absence de nombreux métiers de bouche

La parution de l'arrêté fixant la liste des métiers confrontés à des difficultés de recrutement et autorisant à employer des étrangers non européens était attendue depuis plusieurs mois.

La liste des métiers en tension devait résulter d'un processus de consultation des partenaires sociaux aux niveaux régional puis national. Or, si des consultations ont pu être conduites dans quelques régions, elles n'ont été que partielles et, en tout état de cause, les listes parues aujourd'hui ne résultent malheureusement pas d'un dialogue social approfondi avec les partenaires sociaux. L'U2P regrette que les requêtes de nombreuses professions de l'alimentation (boucheries, boulangeries, charcuteries, poissonneries, primeurs, restauration...) qui font pourtant face à d'importantes difficultés de

recrutement, voire à de véritables pénuries de personnel relayées par leurs organisations professionnelles et par l'U2P, n'aient pas été retenues dans la liste finale. Cette absence de prise en compte va porter un préjudice important aux entreprises concernées, en empêchant le développement voire même le maintien de leur activité. Il est essentiel que le gouvernement écoute enfin les entreprises, prenne en compte les priorités exprimées par les branches professionnelles, et révise en ce sens les listes des métiers en tension. L'U2P rappelle en outre que le retard pris dans la publication de ces listes a

généralisé des situations humaines difficiles pour de nombreux salariés en fin de titre de séjour et a plongé leurs employeurs dans l'insécurité juridique. L'U2P

demande donc qu'une procédure d'urgence soit mise en place pour ces salariés, afin que l'activité économique ne pâtisse pas de la lenteur de l'administration. ●



Les Brèves

Recul des entrées en apprentissage.

Conformément au risque mis en avant par l'U2P lors de la décision gouvernementale de réduire l'accompagnement des entreprises qui accueillent des apprentis, les entrées en apprentissage sont en baisse. A la fin mars 2025, on comptait 57 500 contrats d'apprentissage, un chiffre en baisse de 6% sur un an, selon les données publiées par la DARES le 28 mai 2025 (-5,5% pour les contrats du privé et -30,8% pour ceux du public). Le recul des entrées est particulièrement sensible dans les formations de l'enseignement supérieur, avec 27 200 contrats signés, en baisse de 16,3% sur un an.

Enquête cybersécurité des TPE-PME.

Le GIP Acyma (Cybermalveillance.gouv.fr) lance la seconde édition de son baromètre sur la maturité des TPE-PME en matière de cybersécurité, en partenariat avec l'U2P. L'objectif est de mieux comprendre les pratiques et besoins des petites entreprises face aux cybermenaces. L'enquête est ouverte jusqu'au 4 juillet 2025 et accessible via le lien suivant : <https://ow3.cawi.fr/xcawi2-bj28786/>. Une large participation est attendue pour assurer la représentativité des résultats.



Renouvellement au sein du Conseil national de l'U2P.

L'U2P accueille de nouveaux membres au sein de son Conseil national, organe stratégique chargé de définir ses grandes orientations. Denis Raynal succède à Christophe Sans à la présidence de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) et devient

Vice-Président de l'U2P. Dominique Anract succède à Joël Mauvigney à la présidence de la Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD) et devient Vice-Président de l'U2P. Sur le plan territorial, plusieurs présidences régionales ont connu une alternance ces derniers mois : Marie-Françoise Gondard-Argenti a pris la présidence de l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes en avril, Christophe Sans est devenu président de l'U2P Île-de-France à la même période, Marie-Andrée Roulleau a pris ses fonctions début juin à la tête de l'U2P Hauts-de-France. D'ici la fin de l'année, quatre autres alternances à la présidence des U2P de région sont prévues, poursuivant ainsi la représentation des quatre confédérations membres de l'U2P afin de répondre aux multiples enjeux des entreprises de proximité.

L'U2P actualise sa brochure institutionnelle.

Cette nouvelle version offre une présentation détaillée de l'organisation (organisations professionnelles membres, valeurs et actions). Cette brochure s'adresse à divers publics : partenaires institutionnels, élus, journalistes, mais aussi aux professionnels eux-mêmes. Elle sert de support pour mieux comprendre les enjeux auxquels sont confrontées les entreprises de proximité et les actions mises en place pour les soutenir. Cette actualisation de la brochure institutionnelle témoigne de la volonté de l'U2P de renforcer sa communication et de mieux faire connaître



ses actions en faveur des entreprises de proximité. Pour la consulter : <https://shorturl.at/42fUJ>. ●

Sur les réseaux sociaux

U2P IDF : rencontres avec 4 chefs d'entreprise de proximité, riches échanges entre le Pt @PiconMichel, les Pts de l'@unapl_officiel, de l'@U2P_IDF, la députée @EmmanHoffman, le maire @geoffroyboulard et la directrice régionale de @FranceTravail. Tous main dans la main pour agir.

@U2P_france — X (ex-Twitter) — 10 juin 2025

L'Agenda

19 mai

Audition de Jean-Christophe Repon, Vice-Président de l'U2P en charge du dialogue social, par la commission des affaires sociales au Sénat sur le projet de loi portant transposition des accords nationaux interprofessionnels en faveur de l'emploi des salariés expérimentés et relatif à l'évolution du dialogue social.

21 mai

Participation de l'U2P à la première réunion de concertation multilatérale sur la transposition de la directive relative à la transparence des rémunérations, au Ministère chargé du Travail et de l'Emploi.

Conseil national de l'U2P.

Rencontre du Président de l'U2P, Michel Picon, avec la Ministre chargée du Travail et de l'Emploi, Astrid Panosyan-Bouvet.

26 mai

Participation de Jean-Christophe Repon, Vice-Président de l'U2P en charge du dialogue social, à la réunion de négociation relative aux transitions et reconversions professionnelles.

Audition du Président de l'U2P sur la proposition de loi visant à garantir un cadre fiscal stable, juste et lisible pour les micro-entrepreneurs et les petites entreprises.

2 juin

Participation du Président de l'U2P à une réunion d'échanges entre les responsables des organisations patronales et syndicales représentatives au niveau interprofessionnel.

5 juin

Participation du Président de l'U2P au 2ème Conseil des Entreprises, au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Conseil exécutif de l'U2P.

13 juin

Entretien du Président de l'U2P avec la Secrétaire générale adjointe de la présidence de la République, Constance Bensussan, au Palais de l'Élysée.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 juin 2025

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Michel Picon | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage